

05 juil 2013 -20:18

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juillet 2013](#)

Programme fédéral de réduction des pesticides pour la période 2013-2017

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à adapter la base juridique du Plan fédéral de réduction des pesticides 2013-2017.

Le projet répond aux objectifs suivants :

- il fixe les objectifs, les mesures, les délais et les indicateurs de succès de 41 actions à réaliser pendant la période 2013-2017. Parmi celles-ci, 6 actions sont réalisées en coordination avec les Régions ;
- afin d'en faciliter l'exécution, il modifie une disposition de l'arrêté royal du 4 septembre 2012 relatif au programme fédéral de réduction des pesticides et au développement durable ;
- il abroge l'arrêté royal du 22 février 2005 relatif au premier programme de réduction des pesticides à usage agricole et des biocides.

Le Programme fédéral de réduction des pesticides pour la période 2013-2017 composera, avec les programmes de réduction régionaux, le Plan d'action national de réduction des pesticides appelé NAPAN (Nationaal Actie Plan d'action National).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe